

2023-058

SEANCE DU **MARDI 16 MAI 2023**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 16 mai 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 10 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 18
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstentions : 6
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Héléne BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Eric MAUCORT À Chantal BOISNIER, Jean-Jacques BILLARD À Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU À Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL À Frédéric DAVIET, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Héléne BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Marc NARDI

Tableau des effectifs - Mai 2023

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial commun du 22 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources humaines » du 18 avril 2023,

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant. Ainsi, au regard de l'évolution et des besoins des services, il est proposé de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents présentés dans le tableau annexe.

EMPLOIS PERMANENTS

* Création de poste :

Affaires scolaires :

En vue de consolider dans l'emploi un agent contractuel, recruté pour assurer l'entretien des locaux et le service en restauration au service des affaires scolaires depuis 2020, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 32/35, à compter du 1^{er} juin 2023.

* Suppression de postes :

Suite à la création des services communs de la Police et de la Communication, il est proposé de supprimer à la Ville de Chinon les postes transférés de droit à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire :

Police Municipale Intercommunale :

- Un poste de chef de service principal de première classe à temps complet.
- Six postes de brigadiers-chefs principaux à temps complet.
- Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (agent de surveillance de la voie publique).
- Un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet.

Service Communication :

- Un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet.
- Un poste de technicien principal de première classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents tels que présenté en annexe,
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

Fait à CHINON, le 14 mai 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 08/06/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.